

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 18 janvier (18/01/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 janvier, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme FANFELLE), **Adjoint**,

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**,

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. SELAM Abdelkader est nommé secrétaire de séance.

M. GUILLAMAT ne prend pas part au vote.



16 – 18 Janvier 2012

VENTE DE LA PARCELLE DK 868 et DK 720 P A MADAME CORREIA MURIEL

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu la proposition d'achat de la part de Madame CORREIA, afin de construire un bâtiment à usage professionnel.

Considérant que les parcelles cadastrées section DK N° 868 et DK N° 720 p représentent un intérêt pour le futur acquéreur,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la vente de la parcelle cadastrée section DK N° 868 et d'une partie de la parcelle DK N° 720 d'une superficie totale de 209 m² à Madame Muriel CORREIA.

APPROUVE la passation d'un acte sous-seing privé approuvant ladite vente, contenant une clause suspensive d'obtention du permis de construire.

DIT que la vente aura lieu moyennant le prix de 43 000 €uros versés à la signature de l'acte.

DIT que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le sous-seing privé et l'acte de vente y afférent.

Pour copie conforme

Moissac le 19 Janvier 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :